

ANNEXE 2: LISTE DES PAYS ADMISSIBLES PRIORITAIRES

Pays admissibles prioritaires

Afrique					
Algérie	Côte d'Ivoire	Guinée-Bissau	République démocratique du Congo		
Bénin	Djibouti	Madagascar	République centrafricaine		
Burkina Faso	Égypte	Mali	Rwanda		
Burundi	Gabon	Maroc	Sao Tomé-et-Principe		
Cameroun	Gambie	Maurice	Sénégal		
Cap-Vert	Ghana	Mauritanie	Tchad		
Comores	Guinée	Mozambique	Togo		
Congo	Guinée équatoriale	Niger	Tunisie		

Amérique latine					
Argentine	Costa Rica	Honduras	Pérou		
Belize	El Salvador	Mexique	Suriname		
Bolivie	Équateur	Nicaragua	Vénézuela		
Brésil	Guatemala	Panama			
Colombie	Guyane	Paraguay			

Antilles					
Cuba	Haïti	Saint-Vincent et les Grenadines			
Dominique	Jamaïque	Sainte-Lucie			
Grenade	République dominicaine				

Pays admissibles non prioritaires

À l'exclusion des pays européens et des territoires sur leur juridiction, les pays admissibles non prioritaires sont ceux qui figurent sur la *Liste des bénéficiaires d'aide publique au développement (APD) établie par le Comité d'aide au développement (CAD)* de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE): <u>Liste des bénéficiaires d'APD établie par le CAD – OCDE (oecd.org).</u>